

Mlle Gould, fille d'un très riche américain, était allée à Paris et M. Boni de Castellane crut remarquer chez elle des signes non équivoques de sympathie pour lui. Il la suivit en Amérique, et encouragé par elle, fit une demande régulière de mariage. Celui-ci fut célébré par feu Mgr Corrigan, alors archevêque de New York, le 14 mars 1895. La jeune fille appartenait à la secte des Episcopaliens, mais n'avait pas été baptisée — ce qui est une manière plutôt originale de faire partie d'une secte protestante. M. de Castellane obtint, quelques semaines avant le mariage, qu'elle se fit baptiser suivant le rite de sa secte, et, cela fait, il demanda et obtint la dispense de religion mixte, le mari étant catholique et la femme protestante. Le mariage commença sous d'heureux auspices. Mais après onze ans de vie commune, la jeune femme crut s'apercevoir que M. Boni de Castellane lui était infidèle. Blessée dans son honneur d'épouse, elle demanda d'abord la séparation, puis obtint le divorce précisément de ce chef. Elle retourna en Amérique et se maria de nouveau avec un catholique qui, pour lui plaire, eut le triste courage d'apostasier sa foi.

M. Boni de Castellane, ainsi laissé seul, voulut tenter auprès du Saint-Siège une demande de nullité du mariage. Il y avait en effet un motif de nullité que l'on pouvait relever, mais il fallait en démontrer le bien fondé. Mlle Gould avait souvent dit, avant son mariage, et répété après, qu'elle se mariait avec l'idée et la volonté bien arrêtée de pouvoir user du divorce, surtout si son mari lui était infidèle—ce que permettait la secte dont elle faisait partie. Or, se marier en déclarant qu'on veut pouvoir user de la faculté de divorcer est une clause contraire à la substance même du lien matrimonial. Le mariage chrétien est en effet indissoluble, et vouloir un mariage chrétien, mais qui puisse être dissous par les parties, à volonté ou dans certaines conditions déterminées, est une con-